

CIRCULAIRE DE DEMI - PENSION

La tarification « EquiTables » au quotient familial est appliquée depuis la rentrée 2017.

Documents pour la demi-pension à remettre avec le dossier d'inscription :

- la **fiche d'inscription** ci-dessous
- **un justificatif de tarif** (informations sur Notice EquiTables 2019)

Sans retour de ce justificatif, le tarif maximum vous sera appliqué, soit 4.05 € le repas.

- **paiement en ligne** (informations sur fiche « service restauration »)
- ou un **chèque d'un montant minimum de 40 €** pour les premiers repas
Merci d'inscrire au dos du chèque le nom, le prénom et le niveau de votre enfant ainsi que la mention « repas »



S'IL RESTE UN RELIQUAT IMPORTANT SUR LA CARTE AU TERME DE L'ANNEE 18/19, IL EST INUTILE DE CREDITER LA CARTE A L'INSCRIPTION.



FICHE D'INSCRIPTION DEMI-PENSION

(joindre le justificatif de tarif – procéder au paiement des premiers repas 19/20)

Je soussigné(e) -----

----- Rue / bd / avenue -----

Code postal ----- Ville -----

Téléphone -----

demande l'inscription de mon enfant -----

scolarisé pour l'année 2019/2020 en :

première

terminale

prépa 2^{ème} année

Paiement des premiers repas à effectuer dès l'inscription :

en ligne

par chèque (40 € minimum)

carte déjà créditée (solde 18/19)

- Je joins à ce document un justificatif de tarif
- Je ne fournis pas de justificatif de tarif. Le tarif maximum (4.05 € le repas) sera appliqué.

et certifie avoir pris connaissance de la circulaire relative à la demi – pension.

PARIS, le -----

Signature de l'élève

Signature des parents